Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

DÉCISION 2011/330/EE DE LA COMMISSION

du 6 juin 2011

établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne aux ordinateurs portables

[notifiée sous le numéro C(2011) 3736]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/330/UE)

(JO L 148 du 7.6.2011, p. 5)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision (UE) 2016/1371 de la Commission du 10 août 2016	L 217	9	12.8.2016

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/dec/2011/330/2015-11-17/fra